



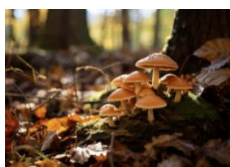
L'Epicerie a déménagé !

Ça y est ! Brigitte et son équipe ont déménagé et vous accueillent dans leurs nouveaux locaux tout beaux tout neufs depuis le 7 septembre 2024 !

Venez nombreuses et nombreux leur rendre visite, découvrir le magasin et prendre une pause bienvenue au tea-room !

Un nouveau lieu, un nouvel endroit pour se retrouver, se rencontrer, partager un moment convivial.

Un verre de l'amitié sera organisé par Brigitte et son équipe courant octobre.



Cueillette et Contrôle des champignons

Comme chaque année, vous pouvez faire contrôler gratuitement vos cueillettes de champignons à Yens jusqu'au 3 novembre prochain.

Nous rappelons qu'avec l'entrée en vigueur du Règlement d'application de la loi du 30 août 2022 sur la protection du patrimoine naturel et paysager (RLPrPNP) du 29 mai 2024, la récolte des champignons non-protégés à des fins domestiques, hors des jardins et hors des vergers privés, est désormais :

- ☞ interdite du premier au sept de chaque mois, à l'exception dans le cadre d'événements organisés par des associations citées à l'art. 12 ;
- ☞ limitée à deux kilos/personne/jour, toutes espèces confondues ;
- ☞ admise de 07h00 à 20h00.

La récolte de champignons non protégés à des fins lucratives, hors jardins et vergers privés, est soumise à autorisation.

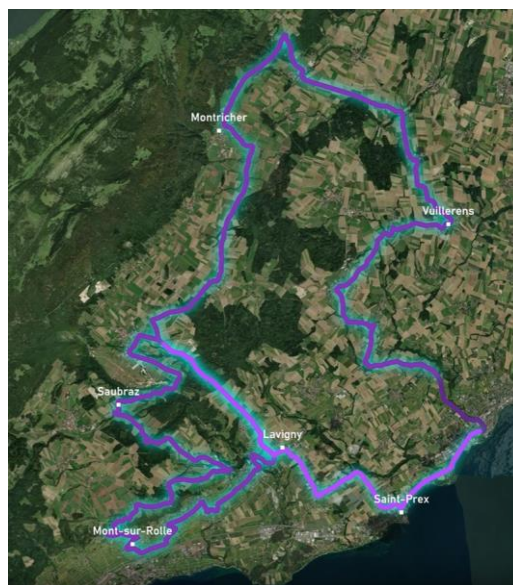
La récolte par grattage, râtelage du sol ou tout autre moyen permettant un prélèvement de masse est interdite.



A l'occasion du passage du Tour de Romandie Féminin dans notre village, le **club TTL de Lavigny** construira un stand de paille à la croisée de Lavigny, St-Livres et Aubonne et vous invite à venir les rejoindre le **dimanche 8 septembre 2024 de 12h00 à 14h00** pour encourager et applaudir ces dames tout en partageant un verre sportif !

Pour tous cyclistes, la tenue TTL est obligatoire, soit être habillé en rouge/blanc.

Le parcours de la 3^{ème} étape qui est en boucle : Morges – Morges



Plantes envahissantes

Comme vous l'avez probablement entendu ou lu dans la presse, depuis le 1er septembre 2024, une trentaine de plantes étrangères ne sont plus autorisées en Suisse. Il s'agit entre autres des lauriers-cerises (laurelles) des buddleias de David (arbres à papillons) des solidages. La nouvelle



règle interdit d'en vendre, d'en importer ou d'en donner. Le Conseil fédéral a étendu l'interdiction d'utilisation et il est donc désormais défendu de mettre sur le marché, de planter ou de reproduire diverses plantes exotiques envahissantes.

Néanmoins, les plantes déjà présentes dans les jardins n'ont pas besoin d'être arrachées.

Ces plantes introduites récemment dans notre pays peuvent causer des dommages écologiques et mettre en danger les plantes indigènes, ainsi que d'autres espèces comme les insectes, chenilles, champignons, papillons, qui ne trouvent plus de quoi se nourrir et perdent leur habitat. En ce qui concerne le laurier-cerise (laurelles) dans l'espace bâti, une subvention cantonale existe pour les communes et les privés qui souhaitent remplacer leurs haies par des arbustes indigènes pour améliorer la biodiversité. Certains habitants de notre commune en ont bénéficié en 2023. Si intérêt, il vous est possible de vous adresser à l'administration communale.

Réfection Route d'Etoy Horaire de bus

Avec les travaux en cours à la Route d'Etoy, la ligne de bus Car Postal 10.22 enregistre quelques changements d'horaire. [Vous le pouvez consulter sur le site internet de la Commune, sous Actualités – Réaménagement de la Route d'Etoy RC48 IL-S](#)

Réfection RC30 Ouest Route du Vignoble

Comme annoncé lors du dernier tout ménage, les travaux de réaménagement et d'assainissement du bruit débuteront le mardi 17 septembre 2024 pour une durée de 6 semaines env.

La route reste ouverte à la circulation et vous êtes priés de vous conformer à la signalisation qui sera mise en place par la direction des travaux.

Poubelles vertes déchets organiques

Nous rappelons que les **poubelles vertes** mises à votre disposition sur le territoire communal sont destinées à recevoir exclusivement **toutes les épiluchures de fruits et de légumes, les restes de repas, les coquilles d'œuf.**



Par contre, tous autres déchets, tels que papier, petits emballages en carton, boîtes en ferraille, plastique, aluminium, etc. se trient et sont à déposer à la déchèterie.

Les ordures ménagères sont à déposer dans les moloks.

Réfection de la Vieille Route de l'Etraz – Erratum

Lors de l'édition du tout-ménage de juillet dernier, une information était donnée sur les raisons de la réfection de la Vieille Route de l'Etraz. Il était fait mention qu'un postulat avait été déposé en mai 2023 « *La sécurité pour tous à Lavigny* » auprès du Conseil communal, demandant entre autres la création d'un trottoir sécuritaire pour la Vieille Route de l'Etraz ».

Dans les faits, la teneur du postulat déposé en mai 2023 demandait à la Municipalité d'étudier l'opportunité de réguler le trafic à la Vieille Route de l'Etraz, de faire respecter le « bordier autorisé », de sécuriser le carrefour de la Vieille Route de l'Etraz-Chemin des Caronies, ainsi qu'étudier l'aménagement pour sécuriser l'accès au Molok et à la boîte postale.



Prévention criminalité « Faux policiers – faux banquiers »

La Police cantonale vaudoise attire votre attention, et plus particulièrement celle des personnes âgées qui sont visées :

Ne donnez ni vos cartes bancaires, ni vos codes PIN à qui que ce soit, pas même à un banquier ou à un policier qui vous appelle par téléphone ou qui se présente à votre domicile.

Même s'il ou elle vous montre une carte de police ou un brassard de couleur.

Ce n'est pas la manière d'agir tant de la police que de votre banque !

Si cela devait vous arriver, appeler le ☎ 117



Calendrier des événements à venir (sous réserve) :

Samedi 7 septembre : Fête de l'Institution

Dim. 8 septembre : Lectures en

résidence au Château de Lavigny
Mardi 8 octobre : Les p'tits ateliers verts – Réalisation d'un produit cosmétique grâce à des ingrédients naturels